





LA FORMATION CONTINUE POUR VOUS, Assistant.e Maternel.le ou Garde d'enfant

A partir de 6 personnes, tous les modules peuvent être organisés à votre demande (Selon date et lieu définis d'un commun accord), n'hésitez pas à nous contacter.

C'est un droit dont vous bénéficiez dès la 1^{ère} heure travaillée. C'est automatique. Ce sont **58 heures*** entièrement financées dans le cadre du **plan de développement des compétences**. Votre rémunération est maintenue pendant votre formation.

- Si vous vous formez durant le temps d'accueil habituel, son montant est le même que celui de votre salaire.
- Si vous vous formez hors de votre temps d'accueil, votre rémunération correspond à une allocation de formation qui vous est versée directement. Vos frais de vie (déplacements, hôtels, restaurants) sont également pris en charge. Les démarches administratives concernant votre inscription sont simplifiées au maximum pour vous et votre employeur.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Intitulé	Réf et nbre d'heures	DATES*	Lieu ou Zone géographique
Droits et devoirs dans l'exercice de son métier	MIDDM 21H	25/01, 08/02 et 08/03	PERPIGNAN
Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien	MICE21 14H	25/01 et 08/02	PERPIGNAN
Accompagner une personne avec un trouble du spectre de l'autisme	MIAPTA 21H	01/02 ; 08/03 et 29/03	PERPIGNAN
Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût	MISE2021 14H	01/02 et 15/02	SAINT NAZAIRE
Accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant	MIEMSE 14H	08/02 et 08/03	ARGELES SUR MER
Accompagnement dans les actes du quotidien et autonomie de l'enfant	MIAAQ 21H	08/02 ; 08/03 et 22/03	SAINTE MARIE LA MER
Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille	MIPSSEF 21H	15/02 ; 08/03 et 22/03	PERPIGNAN
Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel	MIPSSE 14H	15/02 ; 08/03	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE







		1	
Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant	MICDCE 14H	08/03 et 22/03	CANOHES
Parler avec un mot et un signe – niveau 1	MIPMS121 21H	08/03 ; 05/04 et 10/05	ESPIRA DE L'AGLY
Droits et devoirs dans l'exercice de son métier	MIDDM 21H	08/03 ; 29/03 et 12/04	MILLAS
Favoriser le jeu libre et aménager ses espaces	MIFJAE21 14H	15/03 et 29/04	PERPIGNAN
Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel	MIPSSE 14H	15/03 et 29/03	POLLESTRES
Adapter sa communication avec l'enfant	MIASCE 14H	15/03 et 29/03	PERPIGNAN
Comprendre le handicap pour mieux accompagner l'enfant	MICHAE 21H	15/03 ; 29/03 et 12/04	PERPIGNAN
Favoriser la bientraitance envers les enfants, prévenir les « douces violences »	MIBEP 21H	22/03 ; 05/04 et 03/05	CERET
Gérer son stress en situation professionnelle	MISSP 14H	22/03 et 05/04	PRADES
Maltraitance et enfance en danger	MIMED 14H	05/04 et 12/04	PERPIGNAN
Bien porter pour mieux accompagner, manipulations et déplacements	MIPMD 21H	05/04 ; 12/04 et 03/05	SAINT CYPRIEN
Eveil des enfants : le jeu sous toutes ses formes	MIEE21 21H	05/04 ; 12/04 et 03/05	PERPIGNAN
L'analyse des pratiques professionnelles : démarches et séances	MIAPP21 14H	A définir en fonction des demandes	Lieu à définir en fonction des demandes
Formations Secourisme	Réf et nbre	DATES	Lieu ou Zone géographique
	d'heures		
Préparation SST*	MISST 14H		
Préparation SST	MISST 14H		
Préparation SST	MISST 14H		







Préparation SST	MISST		
	14H		
Recyclage SST*	MIRSST		
	7H		
Recyclage SST	MIRSST		
	7H		
Formations possibles à définir	Réf et nbre	Datas > difficie	Lieu à définir
en fonctions des demandes	d'heures	Dates à définir	
Démarche d'études de besoin à la création d'une MAM	AMEBMAM21 14H	A définir en	Lieu à définir en
		fonction des	fonction des
a la creation a une MAM		demandes	demandes
La démarche d'observation	MIDDE 14H	A définir en	Lieu à définir en
auprès de l'enfant		fonction des	fonction des
		demandes	demandes
Mieux comprendre les stéréotypes de genre pour renforcer l'égalité fille-garçon	MICSEFG21 14H	A définir en	Lieu à définir en
		fonction des	fonction des
		demandes	demandes
Préparer son entretien de renouvellement d'agrément	AMRPMI 14H	A définir en	Lieu à définir en
		fonction des	fonction des
avec la PMI		demandes	demandes
S'occuper d'un enfant de 0 à	MISE0-3ans 35H	A définir en	Lieu à définir en
3 ans		fonction des	fonction des
		demandes	demandes
Soutenir la parentalité au quotidien	MISPAQ24 14H	A définir en	Lieu à définir en
		fonction des	fonction des
		demandes	demandes

* Nous contacter pour toute demande ne figurant pas sur la programmation qui est évolutive.

Nous sommes à votre écoute, pour tout renseignement, IRTS – FC Petite Enfance – Référentes administratives :

<u>loriane.boudaille@faire-ess.fr</u>, tel: 04 34 08 73 76 <u>marylise.capdevielle@faire-ess.fr</u>, tel: 04 67 07 80 69

Coordinatrice référente pédagogique des PO : Valérie BODARD – <u>valerie.bodard@faire-ess.fr</u>

Les dossiers d'inscription sont à envoyer à l'IRTS au moins 20 jours avant le début de la formation et au maximum 15 jours avant (passé ce délai aucune inscription ne pourra être prise en compte) à

IRTS Access 2025 - 1011 rue du Pont de Lavérune CS70022 34077 Montpellier cedex 3 - 04.34.08.73.76

<u>l'adresse suivante :</u> IRTS Montpellier – Formation des Assistants Maternels

^{*} SST : Sauveteur Secouriste du Travail

^{*} Recyclage pour les personnes <u>déjà titulaires d'un certificat SST de moins de 2</u>
<u>ans, merci de nous fournir une copie de votre certificat SST ou votre</u>
<u>attestation de fin de formation nominative. L'étiquette du passeport n'est pas recevable.</u>







1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022 34077 MONTPELLIER CEDEX 3

Ou <u>loriane.boudaille@faire-ess.fr</u>

Merci de joindre obligatoirement les pièces justificatives à votre dossier :

- Copie du dernier bulletin de salaire pajemploi (moins de 3 mois avant le début de la formation) au nom de l'employeur facilitateur déclaré, sans indemnités de rupture.
- Copie de votre agrément en cours de validité.
- Copie d'une pièce d'identité.
- Relevé d'identité bancaire à votre nom.
- Pour la formation Recyclage SST, joindre en plus obligatoirement une copie de votre certificat



SST.

La réception de votre dossier fait foi pour confirmer votre inscription.

En cas de désistement nous vous remercions de nous informer par mail ou téléphone.

Merci de transmettre des documents lisibles, si possible au format PDF, pour ne pas retarder le traitement du dossier. TOUT DOCUMENT ILLISIBLE SERA REFUSE.

Merci de ne pas raturer ni mettre de blanco sur le cadre B et la partie engagements du particulier employeur et de l'assistant Maternel.

*Au premier janvier votre compteur se remet à 0. Entre le 1er janvier et le 31 mars, vous pourrez faire plusieurs formations, dans la limite des 58 heures du plan de développement des compétences. Les bulletins d'inscription 2024 peuvent être utilisé jusqu'au 30 mars 2025.



Informations complémentaires, bulletin d'inscription et catalogue de formation sur notre site : https://www.faire-ess.fr/